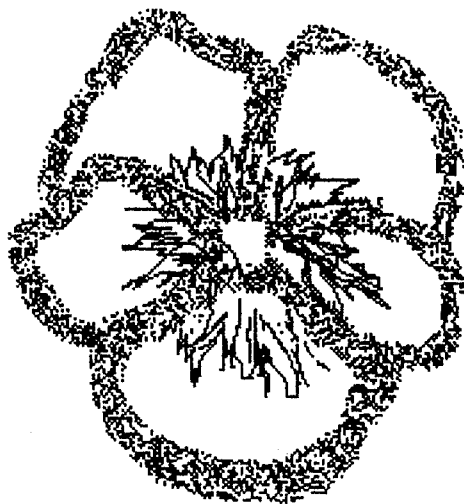


# *LA PENSÉE ...*



CERCLE DE LIBRE PENSÉE  
DE JODOIGNE

---

## Assemblée générale 1994.

*L'assemblée générale de notre cercle s'est comme annoncé déroulée le 3 décembre dernier.*

*Les activités organisées par le comité ont été revues et commentées par les participants. D'une manière générale, il est apparu que l'organisation de conférences engendrait une grande quantité de travail pour les organisateurs et un intérêt pour le moins réservé par les membres.*

*Les participants ont cependant renouvelé leur soutien au comité et l'ont encouragé à poursuivre ses activités en privilégiant les actions ponctuelles et en assurant une surveillance des événements. Au besoin des actions spécifiques doivent être entreprises dans le but de réaliser une mobilisation plus importante si l'actualité le justifie.*

*D'autre part, quatre membres n'ont plus souhaité poursuivre leurs activités au sein de notre comité. Celui-ci s'en retrouve considérablement allégé et se compose dès lors de: Michèle Dambremez, Albert Dubois, Nicole Léonard et Eddy Rommel.*

*D'autres projets sont régulièrement discutés lors des réunions mais ne pourront voir le jour que si d'autres bonnes volontés viennent nous prêter main forte. A bon entendeur, ...*

---

Toute personne a droit à la liberté de réunion et d'association pacifiques. Nul ne peut être obligé de faire partie d'une association.

*Art.20 de la déclaration universelle des droits de l'homme.*

## *Le centre de documentation de la maison de la laïcité.*

*Un centre de documentation a été récemment inauguré à la maison de la laïcité de Wavre. De nombreux dossiers régulièrement mis à jour peuvent y être consultés sur des thèmes aussi variés que l'histoire des religions, la bioéthique, l'expérimentation animale, les sectes, l'enseignement, les droits de l'homme, la protection de l'environnement ... Des revues et des livres sont également mis à la disposition des élèves, professeurs et de toute personne désireuse de compléter son information de manière objective.*

*La richesse et le caractère pluraliste des informations et des sources disponibles font de cette heureuse initiative un outil agréable et efficace pour les personnes de tout âge.*

*Renseignements: Maison de la laïcité de Wavre, 11 route Provinciale, 1301 Wavre (tel.: 010/22.31.91)*

### *. . . . . Les brèves. . . . .*

*\*\*\*Notre cercle est membre fondateur de la Confédération des associations de libre pensée (CALP) et s'est affilié à l'association mondiale de libre pensée.*

*\*\*\*Le centre d'action laïque communautaire souhaite redéfinir les axes de sa politique et consulte, via les centres régionaux, ses associations membres afin de déterminer les thèmes à traiter prioritairement. Notre cercle entend jouer un rôle actif dans ce domaine en revalorisant le combat pour la laïcisation de l'Etat et la défense de l'enseignement officiel.*

## *ETHIQUE DE LA FIN DE LA VIE...*

Les associations pour le droit de mourir dans la dignité (A.D.M.D.) ont été créées en réaction contre les abus de l'acharnement thérapeutique abusif. Elles ont pour but le respect de l'autonomie de l'individu en fin de vie, ce qui inclut le droit de disposer de sa vie, le droit à l'aide au suicide, le droit à l'euthanasie volontaire.

Partout, sauf aux Pays Bas, ce droit se heurte aux interdits légaux. Chez nous, le code pénal assimile l'euthanasie, même demandée par le patient lui-même, à un homicide volontaire et l'aide au suicide comme non assistance à personne en danger.

Cette situation contraint les médecins, face à des fins de vie épouvantables que même les soins palliatifs ne permettent pas de rendre supportables, d'agir dans la clandestinité, souvent sans concertation avec l'équipe soignante. Ces euthanasies sans contrôle laissent la porte ouverte aux abus, aux erreurs, au manque de moyens adéquats (les méthodes les plus appropriées pour assurer une mort douce sont aussi, semble-t'il, les plus difficiles à administrer clandestinement....)

Les ADMD revendiquent la dépénalisation de l'euthanasie volontaire à condition de respecter certaines exigences très strictes :

- \*l'acte est accompli par un médecin;
- \*la demande est explicite, ferme et réitérée; non liée à un état dépressif susceptible de traitement;
- \*affection incurable, causant des souffrances intolérables qui ne peuvent pas être soulagées par des traitements acceptables pour le malade
- \*un second médecin, éventuellement un psychiatre , doit avoir été consulté.

Ce droit à mourir dans la dignité ne se limite pas seulement à la souffrance physique mais aussi à la souffrance psychique; il ne concerne pas seulement les cas où la mort naturelle est proche mais également ceux où la perspective de souffrances intolérables sur de longues périodes existe ainsi que ceux où la personne se trouvera dans un état physique ou psychique d'incapacité à se donner la mort, lors d'affections dégénératives du système nerveux entre autres.

Il est complémentaire aux soins palliatifs et fondé comme eux sur le souci de la dignité du mourant.

Pratiquement, la personne désireuse de devenir membre de l'ADMD et de faire valoir ce droit ultime à la dignité, peut contacter cette association au 55, rue du président - 1050 Bruxelles - 02/502 04 85

Vous recevrez en échange de votre cotisation des documents à compléter (Testaments de vie) où vous spécifiez vos dernières volontés (mourir à domicile, refus de maintien en vie artificiel, demande de jouir des médicaments aux doses utiles pour réduire les souffrances même si ceux-là hâtent la mort, demande de recours à l'euthanasie active, demande d'assistance laïque ou autre, de la présence de telle ou telle personne, etc....

Vous décidez de qui en détiendra des copies ("garants") afin que ceux-ci, aidés de l'ADMD veillent au respect de vos volontés. Une copie sera donnée aussi à votre unité de soins pour l'avertir de vos souhaits.

Annuellement vous réitérez votre souhait en cotisant auprès de l'ADMD, vous recevez en échange une vignette à apposer sur votre testament de vie.

A tout moment vous pouvez annuler votre requête.

**Cette requête n'est pas encore légale chez nous, hélas, mais plus nombreux vous serez à adhérer à cette association et plus son audience sera crédible.**

## **1995 Année électorale:**

La date des élections législatives est à présent fixée au 21 mai prochain. Même s'il n'entre pas dans les intentions de notre cercle de traiter des thèmes spécifiquement politiques, il nous est apparu important de susciter chez chacun une réflexion de fond sur l'adhésion des différents candidats aux valeurs défendues par le cercle de Libre pensée. Plus que jamais en ces temps difficiles et de restriction un certain nombre de valeurs philosophiques sont mises en danger. La démocratie elle-même est menacée, les acquis de plusieurs années sont remis en question. C'est pourquoi, nous invitons chacun à s'interroger sur la volonté des candidats de promouvoir dans leurs actes, le principe d'une stricte laïcité de l'Etat, de défendre l'enseignement officiel, les valeurs démocratiques. L'imposture est malheureusement souvent de mise et le compromis une tentative de se rallier aux uns et aux autres.

---

### **Cotisations 1995.**

Merci à tous ceux qui par le paiement de leur cotisation 1995 nous ont renouvelé leur soutien et auxquels nous envoyons ci-joint leur carte de membre.

Pour les distraits et retardataires, un bulletin de versement est joint à cette revue. Pour rappel, le montant des cotisations est fixé à 300 frs par personne, 400 frs par couple et à 75 frs pour les personnes en difficulté, à verser au compte 145-0551768-91 du cercle de Libre pensée de Jodoigne.

# AGENDA

Du 20 au 25 mars - expo au Musée Gérardin " Les jouets du tiers-monde" par l'UNICEF Rens. au 010/ 81 15 15

Exposition au Musée Gérardin (1, Chaussée de Charleroi du 1 au 16 avril 95 " 1945 - Libération des camps". Rens. 010/ 81 15 15.

Du 1er au 30 avril : Exposition "INTOLÉRANCE chez nous du Moyen Age à nos jours" organisée par le CAL Brabant Wallon à la maison de la laïcité de Wavre (du mardi au dimanche de 14 à 17H00 et les jeudis et vendredi jusque 19H00; de plus les lundis sur rendez-vous : 010/22 31 91).

Mardi 11 avril - Conférence - débat de l'Extension de l'ULB " Du Jésus historique au Jésus ésotérique" par B. Decharneux à 20H00 à l'Athénée Royal, chaussée de Hannut. (rens. 010/810261).

Jeudi 13 avril - à 20H00 au cinébus (Grand place) vous pourrez voir le film de S. Spielberg "LA LISTE DE SCHINDLER" - places à réserver au Foyer culturel (010 / 81.15.15).

Du 6 au 21 mai - Maison de la laïcité de Wavre : "GÉNOCIDE" Exposition d'émaux de P. J. Mainil, témoignage de l'horreur des camps nazis. De 14 à 17H tous les jours (sauf le lundi).

Samedi 20 mai - Fête de la Jeunesse Laïque à l'Athénée Maurice Carême de Wavre.

Samedi 26 août - Barbecue de la bonne humeur du cercle de Libre pensée de Jodoigne....Réservez cette date dans vos agendas. !!!..

## *ETRE LAIQUE C'est...*

*Considérer les problèmes humains à la lumière de la RAISON sans préjugé ni idée préconçue.*

*Revendiquer pour chacun le DROIT DE CHOISIR sa manière de penser et de vivre.*

*Affirmer pour tous les individus, toutes les catégories sociales, tous les peuples, le droit au PROGRES et au BONHEUR.*

*Travailler à rendre les hommes fraternels dans la TOLERANCE et le RESPECT des DIFFERENCES qui sont la richesse et l'avenir de l'humanité.*